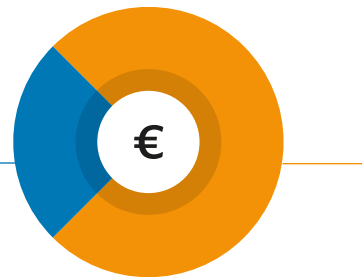


Quels bénéfices pour le territoire ?

L'installation d'un parc éolien génère des retombées locales :

• Les collectivités territoriales reçoivent des retombées fiscales conformément à la réglementation. Celles-ci bénéficient notamment à la commune et Hautes Terres Communauté.

34 500€
euros/an estimés*
pour la commune



• Une enveloppe budgétaire appelée **mesures d'accompagnement** est versée par l'exploitant du parc à la commune. Ce budget doit être alloué à des projets de rénovation énergétique ou d'amélioration du cadre de vie. Les élus de la commune réfléchiront à son utilisation. Si vous avez des suggestions, faites-nous en part dans le questionnaire dédié !

103 000€
euros/an estimés* pour Hautes
Terres Communauté

* Scénario de 5 éoliennes
d'une puissance de 3,6 MW

Grâce à FIPELEC, et à la volonté de 3N Développement, d'autres mesures sont également en réflexion :

- Des tarifs préférentiels pour les citoyens de la commune pour leur fourniture d'énergie via un abonnement à Énergie d'ici.
- Une démarche de financement participatif durant la phase de construction pour les citoyens de la communauté de communes et du département intéressés, avec un taux d'intérêt avantageux.

Quelle démarche d'information et de concertation est mise en place ?

3N s'engage à vous informer du développement du projet notamment à travers :

-  **Un questionnaire** joint à cette lettre à retourner par lettre affranchie à l'Agence TACT ou par mail à fanny.bousquet@agencetact.fr. Ces questionnaires nous permettront de saisir au mieux vos attentes,
-  **Une permanence** avec la présence de l'équipe projet pour répondre à vos questions,
-  **Un site internet** consultable mis à jour régulièrement,
-  **Des présentations avec le conseil municipal** pour tenir informés les élus de notre démarche.



Nous contacter

Nous restons à disposition tout au long du projet :
Romain Nicolas : chargé de projet pour 3N Développement
rnicolas@3n-developpement.com, 06 47 25 17 50

Fanny Bousquet : chargée de l'information
et de la concertation
fanny.bousquet@agencetact.fr, 07 56 27 60 42

Projet éolien de Loubarcet Commune de La Chapelle-Laurent

Bulletin d'information #1 - Novembre 2021

Édito

Madame, Monsieur,

3N Développement et FIPELEC ont décidé d'unir leur expertise pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de la Chapelle-Laurent. Celui-ci permettrait de contribuer à la transition énergétique et écologique du territoire.

Le projet en est encore au début. Les études initiales vont débuter dès l'automne afin d'identifier une implantation optimale des éoliennes répondant à l'ensemble des enjeux du site : humains, environnementaux et techniques.

Développer un projet éolien est un travail de longue haleine et il nous semble primordial de vous informer des étapes clés. C'est dans cette perspective que cette lettre vous permet de retrouver des premières informations.

Nous vous transmettons également un questionnaire à retourner dans l'enveloppe préaffranchie pour mieux saisir vos besoins et répondre à vos questions.

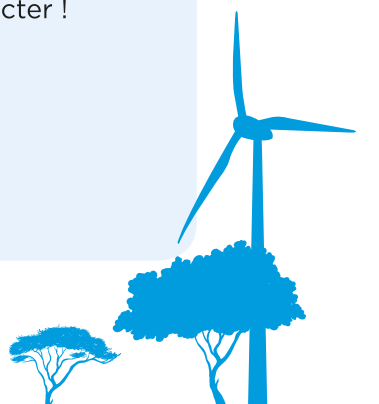
Toute l'équipe se tient à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter !

À bientôt,

L'équipe projet de 3N Développement



Retrouvez plus d'informations sur le site internet dédié :
<https://eolienloubarcet.wixsite.com/lachapellelaurent>



Les porteurs de projet, qui sommes-nous ?



3N Développement

Entreprise française, composée d'une petite équipe dynamique, 3N Développement développe des projets éoliens et photovoltaïques et ce à chacune des étapes. Soucieux de développer des projets intégrés localement, 3N Développement cherche à répondre aux attentes de la population en matière d'information. Il s'agit de l'interlocuteur privilégié auprès des parties prenantes locales : citoyens, exploitants agricoles, élus.



Fipelec
Énergies renouvelables

FIPELEC

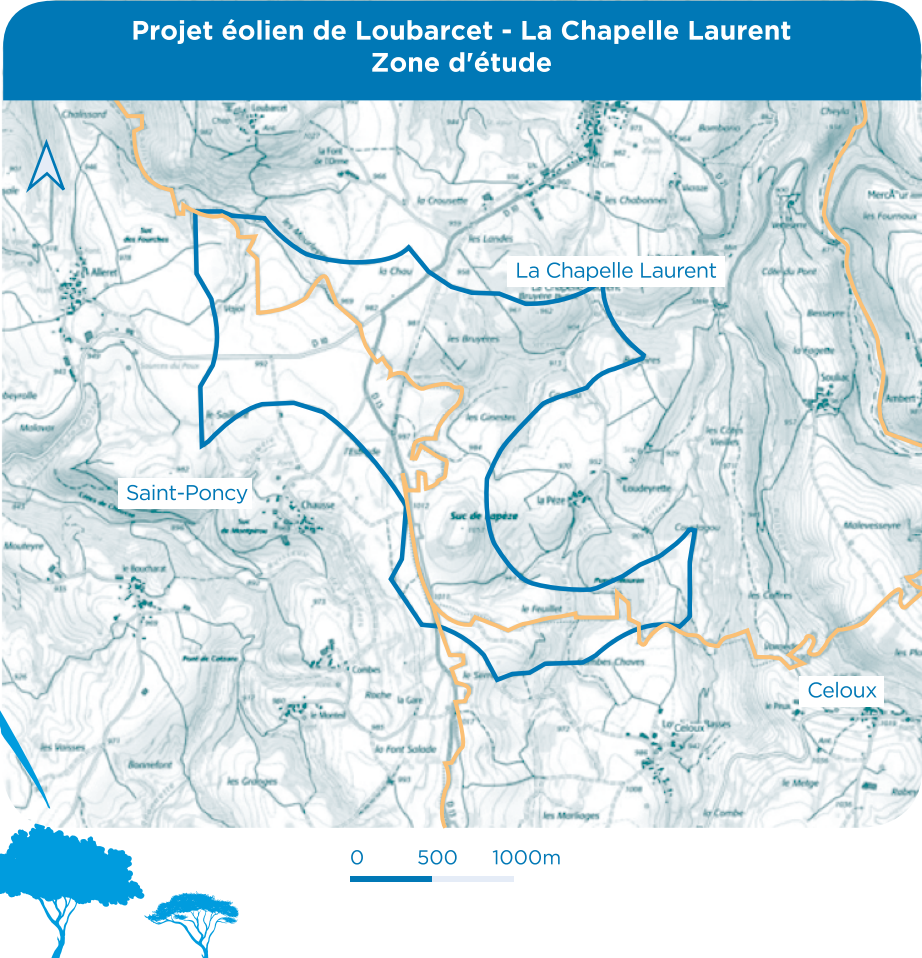
Société familiale, FIPELEC intervient depuis plus de 30 ans, en France, dans le secteur des énergies renouvelables. Elle exploite trois centrales hydroélectriques et un parc éolien. Si le projet est autorisé, Fipelec sera l'exploitant du parc éolien. Elle est actionnaire principale du fournisseur d'électricité verte et locale **Énergie d'ici** : ce dernier propose une offre d'électricité 100% locale et renouvelable.

Le choix du site

La zone d'études est située à l'ouest de la Chapelle Laurent.

- Elle n'a pas été définie au hasard et répond à de nombreux critères notamment :
- un éloignement d'au moins 500m des zones destinées à l'habitation,
 - la qualité de la ressource en vent,
 - l'absence de secteur naturel ou patrimonial protégé.

Cette zone d'étude identifiée correspond au potentiel technique du site. Les études environnementales, paysagères et techniques seront **uniquement** effectuées sur le secteur de la commune de La Chapelle-Laurent. Elles permettront de déterminer la viabilité du projet. S'il l'est, le nombre exact et l'implantation des machines pourront être ensuite arrêtés.



Légende

 Zone potentielle d'implantation

ADMINISTRATIF

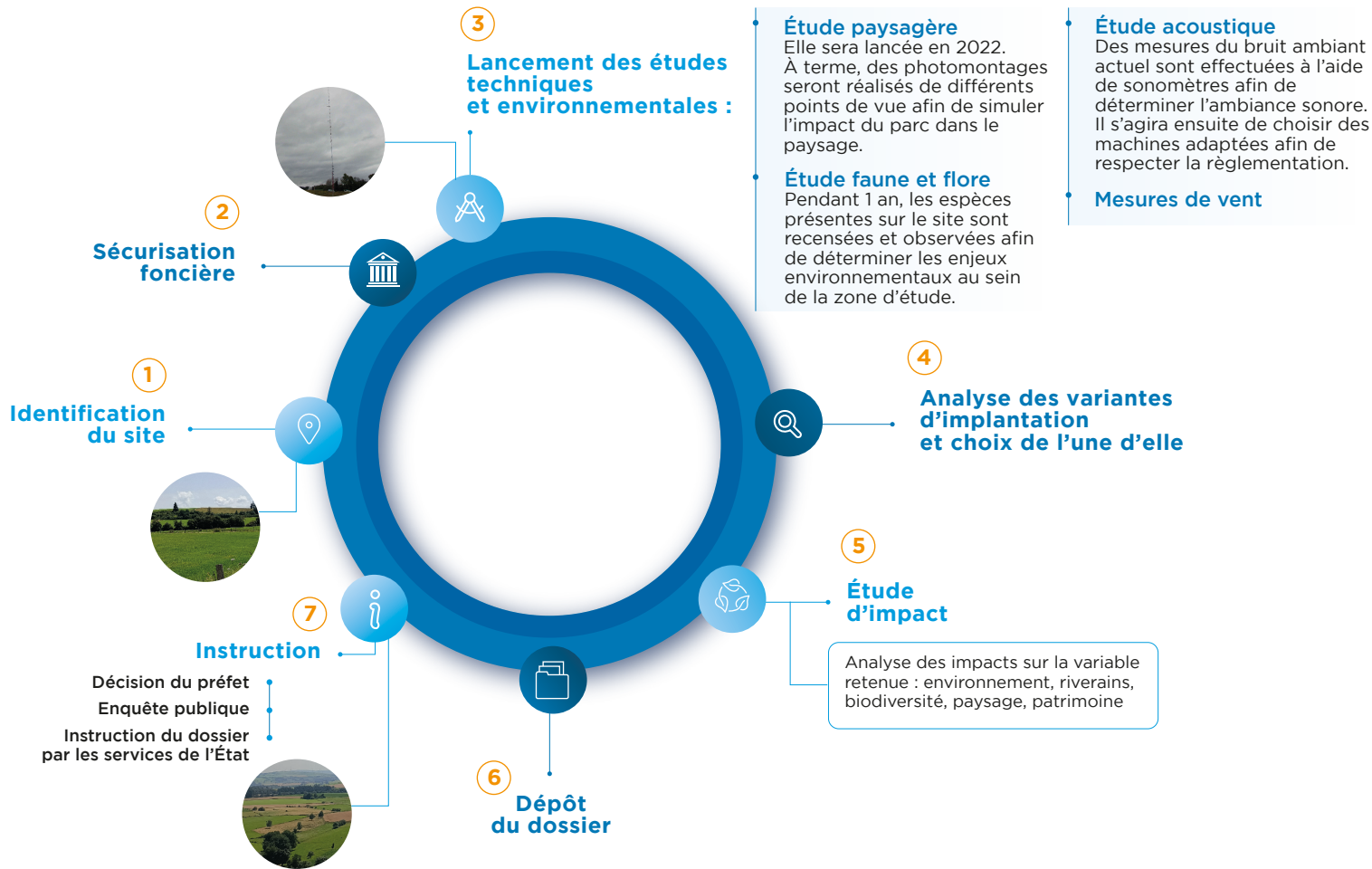
 Limite communale

Chiffres clés

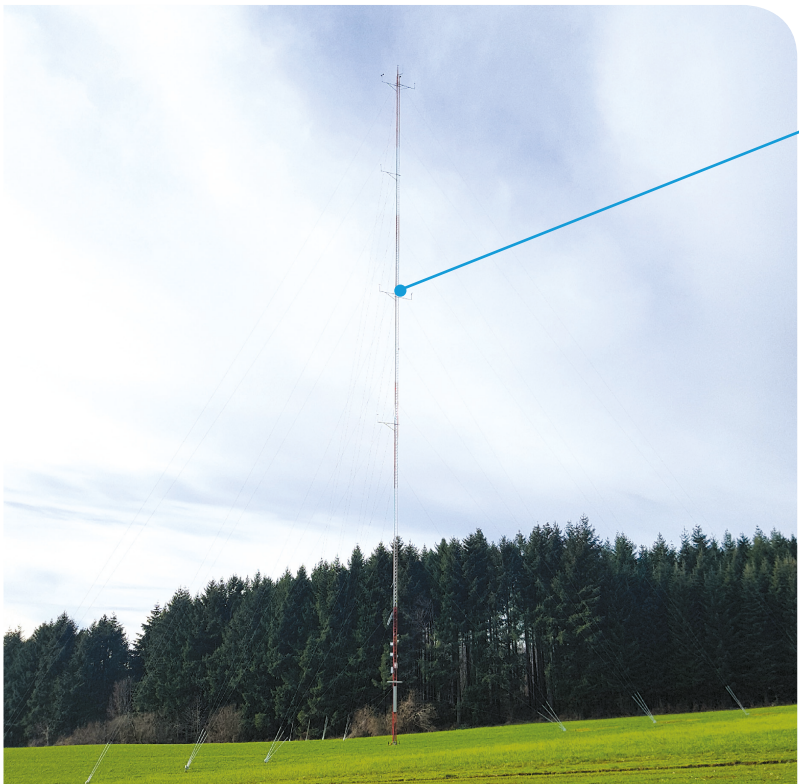
 4 À 6 ÉOLIENNES

 HAUTEUR DE 150m PRIVILÉGIÉE

Décryptage : les étapes de développement d'un projet éolien



Une fois le projet arrêté, il sera déposé auprès des services de l'État qui jugeront de la qualité des éléments fournis. Une enquête publique sera organisée afin que chacun puisse formuler des observations. À l'issue, le Préfet décidera d'autoriser ou non le parc éolien sur la base de ces éléments.



Zoom sur le mât de mesure

Un mât de mesure sera installé au 1^{er} trimestre 2022, afin de qualifier le potentiel de vent sur la zone. D'une hauteur de 100m, il sera installé pour au moins un an.

Les données récoltées permettront d'évaluer la productivité du parc et choisir les machines les plus adaptées.